

# Les grands inventaires nationaux et l'inventaire des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Autor(en): **Courtiau, Catherine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history**

Band (Jahr): **51 (1994)**

Heft 2: **Berufsbilder in der Kunstgeschichte**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-169405>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les grands inventaires nationaux et l'inventaire des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

par CATHERINE COURTIAU

## Introduction

En guise de préambule, il s'agit de distinguer deux types d'inventaires: l'inventaire pragmatique (das Kurzinventar), dressé sous forme de liste par les commissions des monuments et des sites historiques ou toute autre instance officielle, et l'inventaire monumental scientifique (das Grossinventar) qui tient compte des richesses immobilières – le patrimoine architectural –, et des richesses d'art mobilières.

Alors que l'inventaire pragmatique agit directement sur la sauvegarde ou le classement d'un bâtiment ou d'un site, l'inventaire historique n'a pas de portée légale, mais constitue néanmoins une base scientifique sur laquelle peut s'appuyer la protection du patrimoine architectural. Les données sont repérées, sélectionnées et analysées dans leur évolution et leur contexte historique, culturel, social et politique. Les techniques, les styles font l'objet d'une étude approfondie. Il en est de même des nombreux acteurs et artisans qui ont contribué à leur réalisation.

Nous nous concentrerons aujourd'hui sur ce deuxième type d'inventaire et tenterons de présenter son origine en Europe, puis en Suisse. Pour terminer, nous examinerons les exigences professionnelles et les connaissances requises pour mener à bien une telle entreprise, dont l'ampleur est considérable et les données des plus diversifiées.

## Les inventaires nationaux

La France a joué un rôle pionnier en matière d'inventaire monumental scientifique. En effet, l'idée d'inventaire national du patrimoine artistique est née à la suite du choc de la Révolution française. Les destructions et la désaffectation des bâtiments de l'Église, de la Royauté et de la noblesse, dans lesquels s'était investi l'effort des meilleurs architectes, se conjuguèrent avec l'impérative conscience de certains des nouveaux dirigeants d'avoir à préserver cet héritage comme l'expression du génie de la nation. Si la France fut la première à se lancer dans des opérations de recensement, avec l'appui et le travail d'écrivains et d'historiens de premier plan comme Victor Hugo, Prosper Mérimée, George Sand, Viollet-le-Duc et Jean-Baptiste Lassus, de même qu'avec le concours d'innombrables sociétés savantes, locales et régionales, celles-ci n'about-

tirent qu'à des résultats, certes considérables, mais fragmentaires. En revanche, l'idée fit son chemin dans les autres pays d'Europe. L'Allemagne a publié depuis 1862 de nombreux volumes d'un inventaire «lourd», une topographie artistique des «Länder», aujourd'hui partiellement interrompu; l'Autriche a fait paraître depuis 1907 une cinquantaine de volumes de son *Österreichische Kunsttopographie*. L'Angleterre, où la tendance actuelle est d'élargir la notion de monument au paysage tout entier en tant que «man made artifact», a fait paraître entre 1911 et 1952 vingt volumes de son *Inventory of the Historical Monuments* et depuis 1951, sous le titre *The Buildings of England*, une cinquantaine de volumes d'un inventaire plus rapide.

Les efforts entrepris au XIX<sup>e</sup> siècle pour connaître et inventorier les monuments d'art et d'architecture à l'intérieur de chaque nation se sont ainsi poursuivis et multipliés au XX<sup>e</sup> siècle, que se soit à l'initiative de sociétés privées ou des États. Plusieurs tentatives d'uniformisation des méthodes furent amorcées, notamment par les historiens de langue allemande, entre l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Aucun des grands projets généraux n'a été encore conduit à son terme, mais tous ont donné lieu à un enrichissement culturel impressionnant et fécondé de nombreuses entreprises partielles. Parmi celles-ci, les revues spécialisées, les guides, les séries sur l'architecture paysanne, sur les châteaux, sur les églises, etc. *L'Inventaire général des monuments et richesses artistiques*, lancé en France en 1964 par André Malraux, ambitionne désormais d'établir un véritable portrait de la France matérielle et artistique en quelque mille à mille cinq cents volumes!

Cependant, l'inflation suscitée par l'extension des inventaires à l'immense héritage architectural et urbain du XIX<sup>e</sup> siècle a fait apparaître clairement la nécessité de concevoir ces études non plus seulement comme des matériaux à publier, mais comme une documentation à archiver, qui soit mise à la disposition des chercheurs, des architectes et des responsables de la conservation du patrimoine bâti.

En s'efforçant aujourd'hui de saisir les aspects esthétiques, historiques, ethnologiques des biens culturels – selon le concept italien de «beni culturali», qui englobe à la fois l'architecture, l'urbanisme, le paysage, les œuvres d'art et les objets usuels –, les inventaires du patrimoine s'offrent comme une mémoire. Ils traitent d'objets chargés d'histoire où se sont déposés, au fil des siècles, le travail des hommes, leur amour, leur foi, leur savoir, leurs idées,

leur génie créateur, mais aussi les rapports de pouvoir, les rapports de classes.

### *L'entreprise de la Société d'histoire de l'art en Suisse*

En Suisse, l'inventaire scientifique est patronné, depuis son lancement en 1927, par la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) et réalisé en étroite collaboration avec les divers cantons.

La Société d'histoire de l'art, qui compte aujourd'hui environ 10 000 membres, existe depuis juin 1880. Elle est à l'heure actuelle la plus grande société culturelle de Suisse. Elle fut fondée par des personnalités de la Société suisse des beaux-arts, et son premier président fut un Genevois, le peintre Théodore de Saussure. Ses buts généraux, imprégnés d'idéologie patriotique, se définissaient ainsi: «Veiller à la conservation des monuments et des œuvres de l'art historique suisse, ... populariser au moyen de publications le goût de l'art historique.» Soutenus par les meilleurs savants de l'époque, au premier rang desquels l'historien de l'art Johann Rudolf Rahn, les efforts de la Société portèrent d'abord sur le sauvetage de quelques monuments précieux, qui firent l'objet des premières publications. Ce n'est qu'après la conflagration de 1914–1918, et sans doute stimulé par le climat d'effervescence créé en France par les ravages de la guerre, que débuta la grande entreprise nationale de la Société: l'inventaire des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*. Le premier volume parut en 1927, suite à l'œuvre de Robert Durrer, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Unterwalden* (1899–1928). Il était dû à l'historien de l'architecture Linus Birchler et consacré à trois districts du canton de Schwyz: Einsiedeln, March et Höfe. La conception de ces premiers ouvrages, qui s'inspirait des tendances à la description et à l'interprétation spatiale de l'architecture des inventaires allemands et autrichiens, établit une tradition qui détermina les objectifs de l'inventaire suisse, ses méthodes, sa spécificité et ses limites. D'emblée prévalut – fédéralisme oblige – un découpage cantonal. En collaborant avec chacun des cantons, la Société d'histoire de l'art en Suisse réussit à produire en près de soixante-dix ans une collection de plus de quatre-vingts volumes, auxquels leur reliure noire rehaussée d'or vaut aujourd'hui l'appellation commune de «livres noirs».

En dépit des origines de la Société, le canton de Genève est le dernier, avec celui du Jura, à entreprendre son inventaire. Les autres cantons ont déjà publié un, voire plusieurs volumes, certains d'entre eux ont même déjà terminé leur œuvre.

Cependant, quelques anciens volumes devraient être revus, corrigés et complétés par de nouvelles recherches. En effet, il y a près de dix ans, la limite chronologique en aval était encore fixée, par la Société d'histoire de l'art, aux années 1850. D'autre part, l'évolution des conceptions et des connaissances dans le domaine de l'histoire de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme et du territoire, comme le

bouleversement des données, exigent un élargissement de l'approche et une redéfinition des hiérarchies. Au lieu des «monuments d'art et d'histoire», dont la notion persiste dans le titre de la collection, c'est l'ensemble des biens culturels de l'environnement construit qui sollicite désormais étude, protection et mise en valeur.

### *Les recommandations et prescriptions de la SHAS*

Par conséquent, afin d'actualiser les méthodes et les champs d'investigation, la Société a publié, en 1984, de nouvelles *Recommandations et prescriptions*, auxquelles doit se conformer l'inventaire suisse. L'élaboration des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse* obéit, en règle générale, à un principe topographique, commandé par le découpage cantonal. L'inventaire ne comprend pas seulement l'architecture, son décor et le mobilier, mais il doit aussi embrasser l'évolution de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en tenant compte de l'histoire dans sa complexité. Ses limites chronologiques sont désormais fixées entre la fin de l'Antiquité et les années 1920. L'étendue de cette période impose l'étude des bâtiments et des quartiers disparus, dans la mesure où ceux-ci peuvent être documentés par l'archéologie, par les sources d'archives ou par l'iconographie.

Tout en admettant des variations imputables aux particularités régionales du patrimoine, aux états des connaissances et à la pluralité linguistique du pays, ces *Recommandations et prescriptions* donnent les règles à suivre pour la réalisation des volumes de l'inventaire en vue d'en assurer une certaine unité de méthode et de forme.

La préparation de chaque ouvrage est l'occasion d'un dépouillement approfondi des archives et de la bibliographie, de photographies, de relevés architecturaux, comme de plans de reconstitution de bâtiments. La publication retient les éléments les plus substantiels de cette documentation, qui doit être entièrement archivée. Ces matériaux fournissent une base solide aux politiques de protection du patrimoine architectural; ils intéressent les chercheurs, les amateurs d'art et sensibilisent un large public.

Par contrat, chaque canton s'engage à financer la recherche, l'illustration et la rédaction des textes. La Société d'histoire de l'art en Suisse, quant à elle, assure la production des ouvrages, qui sont directement diffusés auprès de ses 10 000 adhérents et, par l'entremise de la maison d'édition, dans les librairies. Chaque volume paraît sous le nom et la responsabilité scientifique de son ou de ses auteurs et dans la langue de la région étudiée. Les auteurs sont employés ou mandatés par les cantons avec l'approbation de la Société. Des commissions cantonales de travail, formées de spécialistes, accompagnent leur recherche. La Société mandate un expert, désigné par la Commission de rédaction qui arbitre, évalue la qualité scientifique et rédactionnelle du travail et qui soumet un rapport final, par écrit, simultanément à la Commission de

rédaction de la Société et à la Commission cantonale de travail.

### *Les méthodes d'analyse*

La recherche sur les constructions se divise en deux parties: ce que l'on appelle l'archéologie des bâtiments disparus et l'analyse du patrimoine architectural d'aujourd'hui. L'étude des bâtiments disparus ne se prête pas à des vérifications détaillées, que seul le relevé architectural procure. Elle varie, bien entendu, selon la date de démolition des bâtiments et, par conséquent, selon la possibilité ou l'impossibilité de restituer ceux-ci au moyen d'images et de plans plus ou moins précis. Lorsque cette possibilité existe, le travail consiste à relier entre eux les éléments documentaires de toute nature afin de faire comprendre aussi bien le type de construction, que ses matériaux et ses fonctions. La situation se complique pour les périodes où il n'existe pas de représentations graphiques des lieux. Non seulement la localisation des bâtiments se révèle difficile, mais les documents écrits anciens sont parfois si imprécis, qu'ils exigent de nombreux recoupements pour être interprétés et n'autorisent souvent même pas les comparaisons ou rapprochements avec des exemples contemporains d'autres villes. Cet inconvénient peut être en partie compensé par la «méthode régressive», qui s'appuie sur une certaine permanence des bâtiments et du découpage parcellaire. L'analyse des bâtiments conservés passe en revanche le plus souvent par un relevé architectural précis, qui permet une lecture en profondeur à travers les moyens classiques du plan, de la coupe et de l'élévation.

### *Les sources d'archives*

Tout au long de la recherche, il faut à la fois prendre en considération les sources de la vie officielle et privée et celles de la propriété foncière (registres de délibérations, de comptabilité, de procédures, minutes de notaires, recueils de titres et droits, correspondance, requêtes et autorisations de construire, etc.). L'organisation administrative des travaux publics et la spécialisation des sources documentaires ne datent que de l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Jusque-là, les documents concernant ces domaines se trouvent dispersés dans de multiples fonds thématiques – pièces historiques, cadastre, fiefs, habitation, industrie, commerce, subsistances, églises, finances, militaire, justice, santé, archives hospitalières, de sociétés, de familles, notariales, etc. Les inventaires existants, fort utiles, se révèlent souvent insuffisants pour guider la recherche. Aussi, une hiérarchie des sources à explorer doit-elle être établie. Les lacunes présentes dans la continuité des archives doivent être compensées par la multiplicité des sources annexes. La démocratisation de la vie politique donne dès le XIX<sup>e</sup> siècle une ampleur sans précédent aux

débats des divers Conseils. Si les Archives d'Etat forment le noyau central de toute la recherche, les fonds et collections des bibliothèques et d'autres institutions et organismes cantonaux ou communaux en sont les compléments indispensables. Avec la conscience historique s'est en outre considérablement développé l'archivage privé, dans les familles, dans les entreprises et dans les associations professionnelles.

### *Les études et la formation professionnelle requises*

Après cette présentation des inventaires scientifiques, de leurs objectifs et des méthodes de recherches, nous allons aborder la question de la formation professionnelle qui permet d'accéder à la fonction de chercheur et d'auteur d'inventaire. Dans le but de mieux cerner et de résumer ce problème, j'ai adressé à tous les auteurs des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse* une circulaire pour connaître leur parcours professionnel. Il eût été intéressant d'élargir l'enquête aux auteurs émérites, dont l'œuvre est déjà achevée, mais nous aurions alors dépassé la prétention de cet exposé. Cette analyse historique du processus de l'inventaire scientifique reste, en effet, à faire et devrait être l'objet d'une étude universitaire passionnante qui mettrait en évidence l'évolution des mentalités et de la méthode d'investigation, mais qui définirait aussi les rémanences qui caractérisent ce travail de recherche.

Revenons au but de notre colloque qui consiste en fait à présenter la situation actuelle et de préparer la future génération à la complexité de cette essentielle et intéressante tâche. Je tiens à remercier ici tous mes collègues qui ont bien voulu me répondre et m'aider ainsi à établir ce bref aperçu.

En substance, le résultat de cette investigation permet de dégager certaines constantes, divergences et préoccupations.

Il ressort de l'analyse des réponses à la circulaire que la plupart des auteurs actuels de l'inventaire des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse* se sont formés par eux-mêmes, «sur le tas», après des études d'histoire de l'art qui leur ont procuré une vaste perception de cette discipline. A l'issue de leurs études, d'aucuns ont participé à des inventaires rapides, ou pragmatiques, en collaborant avec la protection des monuments historiques (die Denkmalpflege). Ils ont ainsi acquis une expérience pratique sur le terrain. Il apparaît cependant clairement que la plupart des auteurs MAH ressentent un besoin d'aide et de soutien, de confrontations théoriques, scientifiques et idéologiques.

En effet, la formation professionnelle, dans le domaine de l'inventaire scientifique, comporte à la fois l'étude du patrimoine local et celle de la méthode de travail. Les programmes universitaires de Suisse offrent pour l'heure peu de possibilités en la matière, cet enseignement étant souvent accessoire, temporaire, voire absent. Et pourtant, il n'est pas sans intérêt de souligner que la plupart des

inventaires cantonaux dépendent du Département de l'instruction publique et qu'ils sont ainsi liés aux grandes institutions culturelles. Quelques universités proposent cependant des cours et séminaires consacrés à l'étude du patrimoine régional. Quant à l'étude de la méthode de travail et de l'élaboration de ce type d'inventaires, certaines hautes écoles tentent une approche dans le cadre de leurs travaux pratiques. Des chercheurs en quête d'échanges, de réflexions et de définitions de leurs tâches se sont donc réunis pour combler cette lacune en offrant la possibilité d'une formation continue. Il serait néanmoins judicieux d'intégrer aux études de deuxième cycle, de manière plus systématique, des séminaires relevant des grands inventaires.

Le problème de la pluridisciplinarité est également posé. Il semble, en effet, souhaitable qu'un chercheur possède une grande connaissance des diverses périodes et mouvements artistiques et historiques, ainsi que des différentes composantes de l'histoire de l'art, à savoir l'architecture, la sculpture et la peinture, le mobilier et le décor, l'urbanisme, la planification ou l'aménagement du territoire. L'usage de connaissances plus élargies permet en outre de

procéder à des études comparatives d'ordre stylistique, matériel, historique ou morphologique. L'historien de l'art qui s'occupe d'un inventaire scientifique devrait être à même de connaître, ou du moins de comprendre tous les domaines auxquels il est confronté. Il peut recourir, si nécessaire, à des spécialistes. Mais la tendance actuelle est orientée vers la pure spécialisation. Les avis à ce propos sont partagés, mais penchent plutôt en faveur de l'acquisition d'une vaste culture, théorique et pratique, propre à pouvoir évaluer la valeur d'un objet d'art dans son contexte historique et artistique, local et international.

Pour résumer ces propos, les auteurs des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse* aspirent à être initiés à l'élaboration d'un tel inventaire monumental et historique, lors de leurs études universitaires déjà, avant d'être formés plus spécifiquement, en théorie et en pratique, dans le cadre de séminaires postuniversitaires. Ils regretteraient cependant que cet enseignement empiète sur l'étude plus générale de l'histoire de l'art avec toutes ses ramifications qu'elle comporte. Les hautes études ne doivent pas être restrictives, car le rôle de l'université réside à donner, comme son nom l'indique, un large éventail de connaissances.